



## **Interruption de la baisse du tabagisme : le CNCT appelle à une véritable politique fiscale**

**Paris, le 14 décembre 2022 – Les chiffres publiés par Santé publique France témoignent d’une stabilisation de la situation tabagique, qui trouve son origine dans deux causes principales : la pandémie de Covid-19 et l’interruption des politiques de lutte contre le tabagisme ces deux dernières années. Le [Comité national contre le tabagisme](#) appelle les pouvoirs publics à reprendre une politique ambitieuse de lutte contre le tabagisme, à travers l’intégration d’une politique fiscale dans le Programme national de lutte contre le tabagisme (PNLT).**

Sans surprise, les chiffres présentés par le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH) confirment l’interruption de la baisse du tabagisme observée ces dernières années en France. En particulier, l’étude souligne quelques points saillants :

- Un quart des Français âgés de 18 à 75 sont fumeurs quotidiens, soit une proportion stable par rapport à 2019 ;
- Les inégalités sociales restent marquées, avec plus de 15 points d’écart de la prévalence tabagique en fonction du niveau de diplôme ;
- Une dégradation du tabagisme chez les femmes, qui sont désormais 23% à fumer quotidiennement (contre 20,7% en 2019) ;
- Les inégalités territoriales persistent, avec une prévalence tabagique variant de 22% à 29% entre les régions métropolitaines.

### **La lutte contre le tabagisme pénalisée par deux ans de COVID-19**

Cette situation s’explique d’abord par les deux années de pandémie que la France a traversées, se traduisant par une situation générale d’anxiété, peu propice à la réduction de la consommation tabagique, mais également par une saturation de la

population face aux messages sanitaires. La mise en suspens des progrès dans la lutte contre le tabagisme est un phénomène également observé dans une majorité de pays, comme dans les Pays-Bas, où la prévalence tabagique s'est stabilisée. Dans certains pays, comme en Italie, ces dernières années se sont caractérisées par une nette dégradation de la situation, avec une reprise de la consommation tabagique.

## **La santé publique paie le moratoire sur la fiscalité du tabac**

Les chiffres publiés par Santé publique France soulignent que si les politiques de lutte contre le tabagisme ont montré leur efficacité, leur interruption se paie systématiquement par une rapide dégradation de la situation sanitaire. En particulier, le moratoire sur la fiscalité des produits, accordé à la Confédération des buralistes à la fin de l'année 2020, s'est traduit par une stabilisation de la prévalence tabagique française, pourtant l'une des plus élevées d'Europe. Il apparaît ainsi essentiel qu'une véritable politique fiscale soit intégrée au Programme national de lutte contre le tabagisme (PNLT), qui sera prochainement présenté par le gouvernement.

### **Selon Yves Martinet, président du Comité national contre le tabagisme,**

*« il est temps que les pouvoirs publics reprennent une véritable politique de lutte contre le tabagisme »*,

### **A propos du CNCT**

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.

### **Contact de presse**

François TOPART - francois.topart@cnct.fr

Amélie ESCHENBRENNER

communication@cnct.fr

